



Cratères emboîtés du puy de Côme - © P. Soissons

**Votre soutien compte pour l'inscription.**

Si vous souhaitez soutenir la candidature de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne au patrimoine mondial de l'UNESCO, nous vous invitons dès maintenant à :

▶ Vous inscrire sur le site officiel de la candidature : [www.chainedespuy-failledelimagne.com](http://www.chainedespuy-failledelimagne.com)

▶ Adhérer à la page Facebook " Pour que la Chaîne des Puys soit reconnue Patrimoine Mondial de l'UNESCO "

▶ Si vous ne possédez pas d'accès à internet, vous pouvez également déclarer votre soutien en nous écrivant à l'adresse suivante :

**Conseil général du Puy-de-Dôme**  
Projet UNESCO - Cécile Olive-Garcia  
24 rue Saint-Esprit  
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

**Coordonnées**

pour le contact de l'institution locale officielle

**Institution**

Conseil général du Puy-de-Dôme  
Hôtel du Département  
24, Rue Saint Esprit  
63033 Clermont-Ferrand cedex 1  
[www.puydedome.fr](http://www.puydedome.fr)

**Coordination**

Cécile OLIVE-GARCIA,  
Chef de projet,  
Direction générale Evaluation et Projets  
Courriel : [cecile.olive@cg63.fr](mailto:cecile.olive@cg63.fr),  
Téléphone : 04 73 42 12 15

**Conception graphique**

Rudy MOUTHER  
Imprimerie Conseil général du Puy-de-Dôme

**Crédits images**

Eric LANGLOIS, Benjamin VAN WYK DE VRIES,  
Denis POURCHER, Jodie WAY (couverture), Pierre SOISSONS,  
Carlos DA COSTA, Cécile OLIVE-GARCIA, Sébastien MASSON,  
Émilie CHOMAT, Santiago GARCIA, Elsa COUPARD.

**Impression**

20 000 exemplaires - Imprimerie Decombat

Octobre 2011



PATRIMOINE MONDIAL



De la faille de Limagne à la Chaîne des Puys



Vue Nord de la Chaîne des Puys - © D. Pourcher

Un site universel

Paysage emblématique et distinctif, la Chaîne des Puys est l'image que l'on associe immédiatement à nos territoires. Quel Puydômois n'a jamais éprouvé ce sentiment d'apaisement de qui rentre chez soi, en apercevant ses formes se dérouler le long de la faille de Limagne ?

Ce site familier et accueillant, dont un classement au titre des monuments naturels a reconnu la valeur esthétique en 2000, est également un lieu fondateur et d'importance mondiale pour la volcanologie et la géologie. Rassemblant en un même lieu les principaux mécanismes qui façonnent un continent, c'est une formidable encyclopédie du volcanisme et des processus géologiques représentatifs de l'histoire de la Terre. Sa signification est universelle et c'est pourquoi cet ensemble naturel mérite d'être expliqué, préservé et transmis.

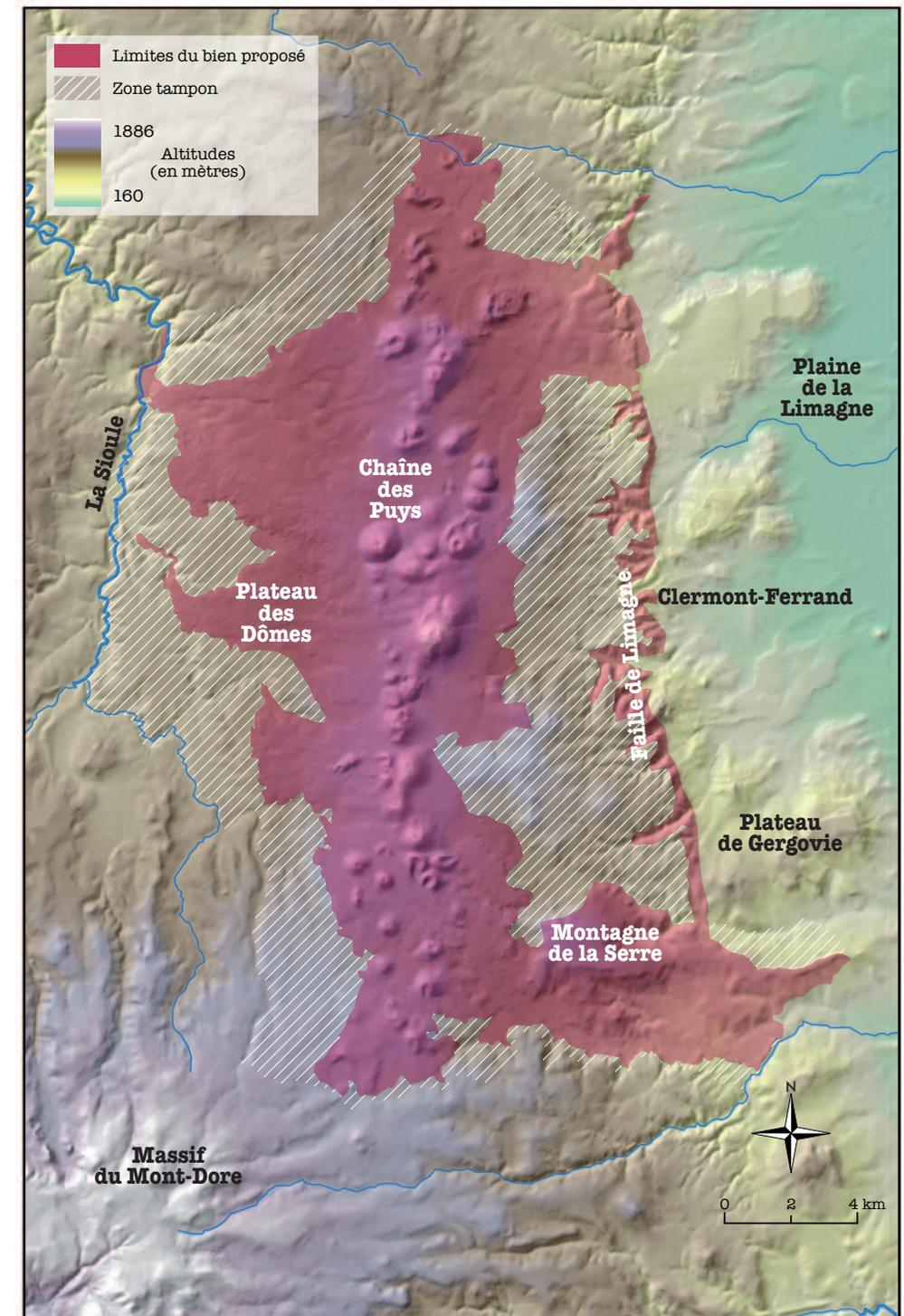
Fruit d'une réflexion lancée en 2007 par le département du Puy-de-Dôme, la candidature de la Chaîne des Puys et de la faille de la Limagne au patrimoine mondial de l'UNESCO est une démarche aussi exigeante qu'ambitieuse. Elle nécessite l'implication des acteurs publics locaux et nationaux pour la gestion du site - communes, département, région et Etat -, la connaissance du territoire - Parc naturel régional, acteurs culturels, économiques et sociaux -, un effort commun de gestion ainsi que les travaux de recherche menés par la communauté scientifique.

L'unanimité suscitée jusqu'ici par ce projet a permis de franchir en novembre 2010 un pas décisif : l'inscription sur la Liste indicative française, préalable indispensable à toute reconnaissance par le Comité du patrimoine mondial. C'est la première étape d'un long processus, mais une étape primordiale qui nous a autorisé à croire en ce projet et à y associer pleinement la population. Aujourd'hui, les équipes du Conseil général et du Parc des Volcans travaillent à la finalisation du dossier pour pouvoir briguer la sélection française en novembre 2011.

Or, la reconnaissance de la valeur universelle exceptionnelle de la Chaîne des Puys et son environnement géologique ne peut se concrétiser sans une grande mobilisation autour de ce projet. Au-delà des qualités intrinsèques de ce site et de sa valeur scientifique, ce sont bien le soutien et la contribution de chacun qui donneront à cette candidature toute sa valeur et son sens. Faire de tous les Puydômois des acteurs de la valorisation de leur territoire et de sa reconnaissance internationale, voilà la clé du succès, et j'espère que vous serez nombreux à soutenir la plus universelle des démarches patrimoniales en rejoignant la liste de soutien du projet : [www.chainedespuy-failledelimagne.com](http://www.chainedespuy-failledelimagne.com) et le groupe Facebook : Pour que la Chaîne des Puys soit reconnue Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Le Président du Conseil général,  
**Jean-Yves GOUTTEBEL**





Carte du bien proposé pour inscription sur fond relief  
 (Source : E. Langlois, CERAMAC, Clermont-Ferrand, d'après PNRVA)

# La Chaîne des Puys et la faille de la Limagne : carte d'identité

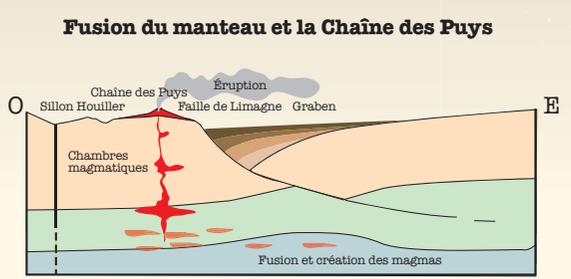
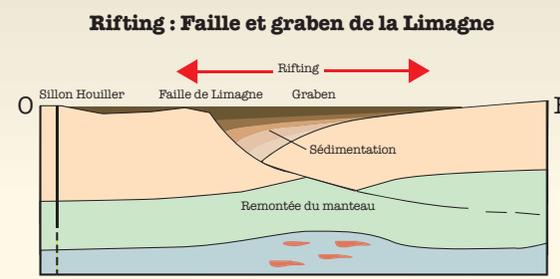
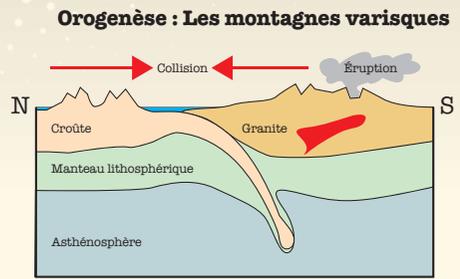


► Plus jeune ensemble volcanique de France métropolitaine, la Chaîne des Puys est non seulement un paysage admirable par ses formes variées et alignées, mais un site géologique de première importance au regard des processus qui ont conduit à sa formation. Jeune à l'échelle géologique, puisqu'elle s'est formée entre 95 000 et 8 400 ans, pour sa partie centrale, elle résulte cependant d'une succession de séquences chronologiques de plus de 350 millions d'années.

► Site fondateur dans l'histoire des sciences, elle a joué un rôle de premier ordre dans l'émergence de la volcanologie au XVIII<sup>e</sup> siècle.

► Alignés parallèlement à la faille bordière de la Limagne, les quelque 80 puys que compte l'alignement principal, s'étalent sur près de 32 kilomètres entre le maar de Beaunit et la Narse d'Espinasse.

► Cette province volcanique comprend dans sa partie centrale des édifices remarquables tels que le puy de Dôme, le cône du Pariou ou encore les cratères jumeaux de La Vache et Lassolas.



**La surrection est continue, le flux de chaleur encore élevé, le manteau est toujours en fusion**  
Prochaine éruption ?

**Érosion de la Chaîne varisque**  
Formation de la pénéplaine du Plateau des Dômes

**Le socle est formé**  
Collission continentale, fermeture océanique, les montagnes varisques sont formées. Dans la chaleur de la collision, la croûte a fondu, des granites sont produits et des immenses volcans sont entrés en éruption

**Alpin précoce**  
Des montagnes commencent à se surélever à l'est et au sud suite à la collision entre l'Afrique, l'Espagne et l'Europe.

Naissance de la volcanologie moderne

Construction du Temple de Mercure  
Tephra de provenance inconnue

**Dernier volcan connu de la Chaîne des Puyé : Lac Pavin**  
Destruction d'un site mésolithique par le puy Chopine

**Début du volcanisme du Massif Central**

**Deuxième paroxysme**  
Puy de Dôme

**Premier paroxysme**  
Volcan de Lemptégny

XVIII<sup>e</sup> s.

II<sup>e</sup> s.

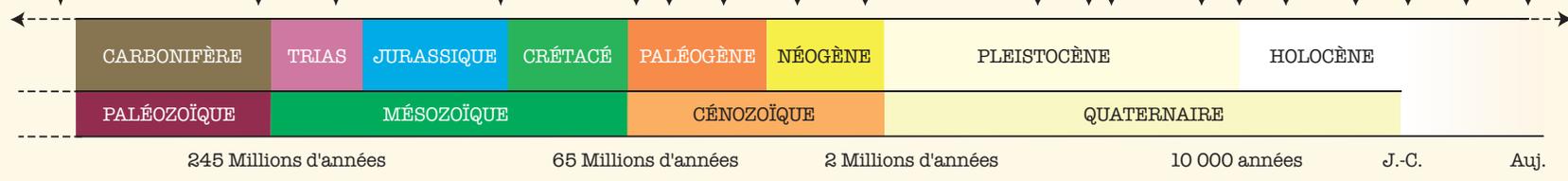
**Sillon Houllier**  
D'énormes failles coupent la chaîne de montagnes

**Début du Rift de Limagne**

Volcanisme du Cantal  
Excursion de Laschamp

**Début de la Chaîne des Puy**

**Surrection Alpes**



# L'inscription au patrimoine mondial, une démarche longue et exigeante

**E**lément constitutif de l'identité d'un territoire, le patrimoine est une problématique majeure du développement durable, illustrant bien les enjeux de conservation et de transmission des biens culturels et naturels aux générations futures. C'est ce qu'entend promouvoir la convention de l'UNESCO avec la Convention du patrimoine mondial, qui dès les années 1970 a défendu l'idée que certains lieux sur Terre ont une valeur universelle exceptionnelle et méritent, en tant que tels, de faire partie du patrimoine commun de l'humanité.

Procédure longue et complexe, l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial se divise en quatre grandes étapes nationales et internationales.

## 1 - La Liste indicative française

Inventaire des sites naturels et culturels nationaux les plus importants, la Liste indicative constitue un état prévisionnel des biens que la France peut décider de proposer pour inscription au cours des cinq à dix années à venir. La première et indispensable étape en vue de l'inscription au patrimoine mondial consiste donc à être inscrit sur cette Liste indicative nationale. Pour cela, un dossier est à présenter devant le Comité national des biens français du patrimoine mondial, et doit recevoir un avis favorable du ministère de la Culture ou/et du Développement Durable.

## 2 - La sélection nationale

Le Comité national des biens français du patrimoine mondial sélectionne chaque année en novembre, deux dossiers après audition de différents candidats, pour proposition de nomination auprès du Centre du patrimoine mondial (UNESCO).

## 3 - Les organisations consultatives

Les biens nominés pour la Liste du patrimoine mondial sont évalués par deux organisations consultatives indépendantes, le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) et l'Union mondiale



Falaise de Limagne, vue aérienne depuis Châtel-Guyon - © P. Soissons

pour la nature (UICN) qui fournissent respectivement au Comité du patrimoine mondial des évaluations des sites culturels et naturels nominés. Cette instruction se déroule sur 18 mois, entre examen en « chambre » et visite sur le terrain par des spécialistes mondiaux du type de bien concerné (volcanologues, géologues, biologistes, paysagistes, architectes, archéologues...).

## 4 - Le Comité du patrimoine mondial

Le rapport d'évaluation des organisations consultatives propose une décision au Comité du patrimoine mondial. Une fois par an, ce Comité se réunit pour décider quels sites seront inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Il peut aussi rejeter une candidature, ou différer sa décision et demander aux Etats-parties de plus amples informations sur leurs sites.

## Valeur universelle exceptionnelle

*Condition sine qua non de l'inscription au patrimoine mondial, la valeur universelle exceptionnelle d'un bien consiste, pour les experts de l'UNESCO, à lui reconnaître une importance naturelle et/ou culturelle tellement significative qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité.*

# Quelques sites du patrimoine mondial



**Val de Loire, France**  
Bien culturel  
2000

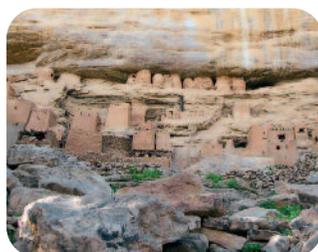


**Acropole, Grèce**  
Bien culturel  
1987

**Hiroshima, Japon**  
Bien culturel  
1996



**Baie d'Ha-Long, Vietnam**  
Bien naturel  
1994



**Bandiagara, Mali**  
Bien mixte  
1989



**Sana'a, Yemen**  
Bien culturel  
1986

## Une liste qui évolue

D'abord réservée aux sites les plus spectaculaires (Grand Canyon, Acropole, Baie d'Ha-Long...), la notion de patrimoine mondial s'est développée au cours du temps pour gagner plus en sens, voire en sensibilité, comme en témoignent les inscriptions du Mémorial de la paix d'Hiroshima en 1996 ou du paysage industriel de la mine de charbon de Zollverein, en Allemagne en 2001. Au-delà de la dimension esthétique qui prévalait à ses débuts, le patrimoine mondial a donc évolué vers la reconnaissance de la dimension humaine et de la signification culturelle et scientifique des sites. Avec 37 sites inscrits, la France fait partie des États les plus représentés sur la Liste du patrimoine mondial, avec entre autres Le Val de Loire, le Havre ou encore la Nouvelle Calédonie.



**Los Glaciares, Argentine**  
Bien naturel  
1981



**Parc Ngorongoro, Tanzanie**  
Bien naturel  
1979

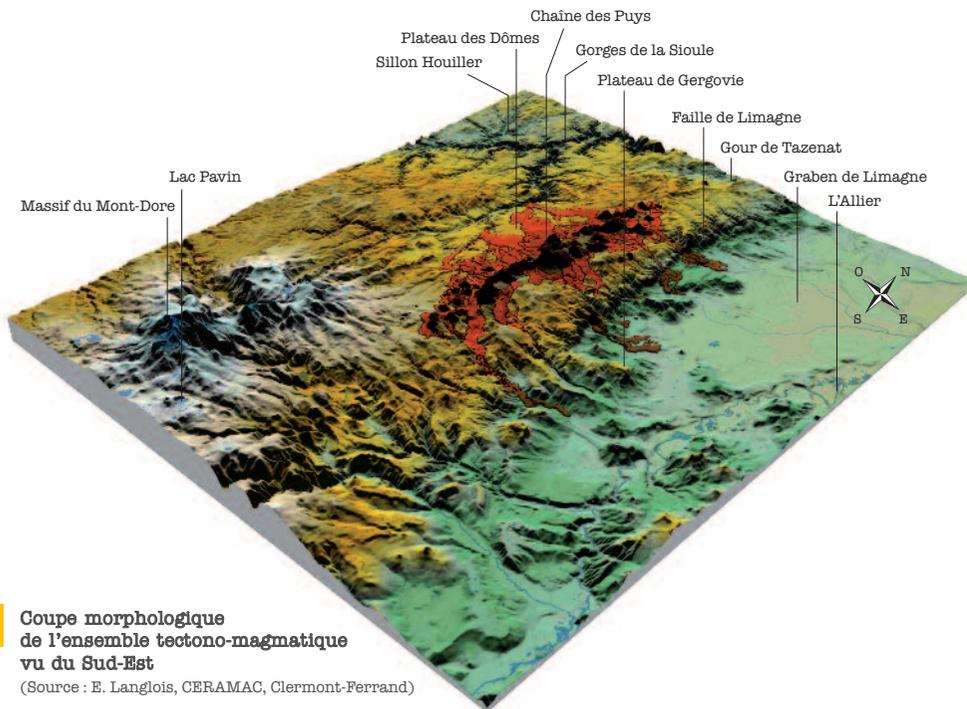
## En juin 2011 :

- ▶ 936 sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial
- ▶ Répartis dans 153 États-parties
- ▶ 725 biens culturels
- ▶ 183 biens naturels
- ▶ 28 biens mixtes
- ▶ 187 États-parties ont ratifié la Convention du patrimoine mondial

# La valeur universelle exceptionnelle

Formidable encyclopédie du volcanisme, la Chaîne des Puys est un témoignage de processus géologiques représentatifs de l'histoire de la Terre. La concentration remarquable de nombreux phénomènes volcaniques sur un espace géographique restreint a fait de la Chaîne des Puys un haut lieu de l'observation scientifique depuis plusieurs siècles, comme en atteste l'abondante littérature qui

lui a été consacrée de Jean-Etienne Guettard à Déodat de Dolomieu. Cette valeur scientifique et pédagogique se trouve renforcée par l'absence du type de volcanisme de la Chaîne des Puys, champ monogénique – c'est-à-dire constitué de volcans résultant d'une seule et unique éruption –, sur la Liste du patrimoine mondial. Enfin, avec moins de 20 % des sites inscrits, les



Coupe morphologique de l'ensemble tectono-magmatique vu du Sud-Est

(Source : E. Langlois, CERAMAC, Clermont-Ferrand)

biens naturels sont sous-représentés sur la Liste du patrimoine mondial. La France illustre bien ce déséquilibre, qui compte seulement trois sites naturels ou mixtes sur trente-sept sites inscrits. D'où la motivation de proposer la candidature de la Chaîne des Puys et son environnement géologique.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des actions de protection et de valorisation menées depuis 1977 et la création du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, le classement de la Chaîne en 2000 au titre de la loi 1930 sur les monuments naturels et les sites, et la labellisation du puy de Dôme GRAND SITE DE FRANCE® en 2008. Pensé comme l'aboutissement de 30 ans de gestion durable et collective de cet espace naturel et géologique unique, ce projet collectif est construit par le Conseil général du Puy-de-Dôme, conjointement avec le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA), les universitaires clermontois et les services de l'Etat en région, avec le soutien de la région Auvergne et de l'agglomération clermontoise.

Vue du puy de Côme, puy de Dôme en arrière plan

© D. Pourcher

# Le projet et son calendrier

## Historique

- ▶ Une réflexion lancée par le département du Puy-de-Dôme en 2007, avec le soutien du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA)
- ▶ Travail de deux ans avec des universitaires et des experts puy-dômois, français et étrangers pour définir la valeur universelle exceptionnelle de la Chaîne des Puys et la comparer à des sites similaires au niveau mondial
- ▶ Convention technique avec les services de l'Etat en région et le PNRVA, portant notamment sur les aspects réglementaires et de gestion, automne 2009
- ▶ Votes de soutien du Conseil régional d'Auvergne et de l'agglomération clermontoise, automne 2009 - hiver 2010
- ▶ Constitution d'un premier dossier de candidature en vue de l'inscription sur la Liste indicative française, début 2010
- ▶ Passages devant le Comité national des biens français du patrimoine mondial, juin et novembre 2010
- ▶ Inscription de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne sur la liste indicative française, hiver 2010
- ▶ Adhésion de la Région Auvergne à la convention technique pour la constitution et le portage de la candidature, janvier 2011
- ▶ Création d'un comité de soutien et d'une page Facebook dédiée au projet, permettant de suivre l'avancement de la candidature et l'actualité du projet, janvier 2011
- ▶ Réunions publiques d'information et de concertation pour permettre la participation la plus large possible à une démarche de valorisation et de protection collectives



**Vue du Nord de la Chaîne des Puys depuis le sommet du puy de Dôme**  
© C. Da Costa

## Automne 2011

- ▶ Constitution du dossier complet au format UNESCO et définition d'un plan de gestion de l'ensemble de la Chaîne des Puys et de la faille de la Limagne, pour l'été 2011
- ▶ Passage devant le Comité national des biens français pour faire partie des deux candidatures françaises en 2012
- ▶ Dépôt du dossier complet auprès du ministère de l'Écologie en septembre 2011



**Cône du puy de Côme, puy de Dôme en arrière plan**  
© D. Fourcher

# Un grand projet de territoire

Cette candidature à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial va mettre en jeu de nombreux acteurs du territoire et devra faire appel à différentes compétences. Son objectif est multiple :

- ▶ Faire reconnaître la valeur universelle exceptionnelle de ce bien en tant qu'élément du patrimoine de l'humanité
- ▶ Garantir sa préservation et son intégrité en respect des évolutions économiques et sociales
- ▶ Impulser un développement local durable porté par un tourisme réfléchi et une attractivité renforcée du territoire
- ▶ Valoriser et encourager la recherche scientifique nationale et internationale sur un site majeur, notamment pour la volcanologie et la géologie

Une inscription sur la Liste du patrimoine mondial ne muséifie pas un site, elle en reconnaît et confirme la nécessité d'une bonne gestion qui doit préfigurer la reconnaissance internationale du bien. En effet, un site est évalué tant sur son caractère

exceptionnel au regard des critères établis par l'UNESCO, que sur son authenticité et son intégrité. La Chaîne des Puy est un territoire que gère depuis plus de 30 ans le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, et la majorité des outils de gestion et de protection sont déjà en place sur ce territoire classé et géré conjointement avec l'Etat. Il s'agit donc de conforter les efforts engagés par le Parc concernant la sensibilisation des usagers au respect d'un site fragile, la lutte contre la fermeture des paysages et la limitation de l'étalement urbain. Ce projet, de par son envergure et les dynamiques qu'il pourra enclencher au niveau de la recherche, de l'économie et des infrastructures régionales, représente un véritable enjeu pour le Puy-de-Dôme et l'Auvergne.

Basé sur la coopération locale, le projet d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial n'en participe pas moins d'une démarche de sensibilisation universelle à la protection et la conservation du patrimoine : les valeurs portées par l'UNESCO sont celles de notre responsabilité à l'égard de l'héritage qui nous est légué et de notre devoir de le protéger pour les générations futures.